



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
**Direction du Patrimoine Culturel**  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
**Directeur**  
**Mont des Arts, 10-13**  
**B - 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, 07/12/2022

N/Réf. : **SJN20136\_700\_PUN**  
Gest. : **KD/ATh**  
V/Réf. : **2273-0022/01/2022-084PR**  
Corr: **Anne Thiebault**  
NOVA : **14/PFU1831964**

**SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Square Armand Steurs 8**  
(= compris dans l'ensemble classé de maisons éclectiques + ZP)  
**PERMIS UNIQUE** : placer deux tentes solaires et sur chacune d'entre elles, placer une publicité (« Meltino Café »), une enseigne (« Café du Parc ») et deux publicités associées à l'enseigne (« Meltino Café »)

**Avis conforme de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 17/11/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 30/11/2022, concernant la demande sous rubrique.



*A gauche, extrait Brugis.*

*A droite, vue de l'ensemble de maisons éclectiques en face du square Armand Steurs classé comme site*

**CONTEXTE ET DEMANDE**

La demande concerne un immeuble qui se situe à l'angle du square Armand Steurs et de la rue des Moissons à Saint-Josse-ten-Noode. Il est compris dans l'ensemble classé formé par onze habitations et maisons de rapport construites entre 1902 et 1904 pour un même propriétaire (8 à 19, square Armand Steurs et 214, rue du Moulin)<sup>1</sup>. Malgré quelques modifications en façade et la disparition de la tourelle d'angle de la rue du Moulin, cet ensemble conserve son identité. Il se situe également en face du square Armand Steurs classé comme site (sans zone de protection).

Trois tentes solaires, munies d'enseignes, publicités et publicités associées à l'enseigne, ont été placées en infraction et ont fait l'objet d'un procès-verbal dressé le 12 octobre 2017. Le dossier de régularisation a fait l'objet d'un accompagnement de la DPC.

<sup>1</sup> [https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/025\\_041.pdf](https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/025_041.pdf)

## AVIS DE LA CRMS



*En haut, vue actuelle (© Google maps) et situation de fait. Ci-dessus, la situation projetée (extraits du dossier)*

La CRMS prend acte du retrait de la toile placée au-dessus de l'entrée. Celles au-dessus des deux vitrines qui font face au square Armand Steurs seraient en revanche maintenues et adaptées. Leur largeur serait limitée à celle de l'encadrement de chaque vitrine. En position ouverte, la tente solaire permettrait un passage libre en hauteur de plus de 2,50 m et un retrait de plus de 0,35 m depuis la bordure extérieure du trottoir (conformément à l'article 10 du titre I du RRU).

***La Commission souscrit à l'installation de ces deux tentes à condition que la structure métallique soit plus discrète et peinte dans la même tonalité que la toile (pas en blanc) et parfaitement intégrée dans l'encadrement en pierre bleue de la vitrine qu'elle ne pourra dépasser, directement sous le linteau en fer décorée de fleurons qu'elle ne pourra recouvrir. Les câbles électriques ne pourront pas non plus apparaître.***

***Quant aux enseignes et publicités associées à l'enseigne, la Commission estime qu'elles ne s'intègrent pas harmonieusement à l'ensemble de la façade et aux environs immédiats, en ce qui concerne leur nombre et dimensions. Pour être suffisamment sobres et compatibles avec le caractère classé de l'immeuble, elle demande de supprimer les publicités associées à l'enseigne sur la toile des deux tentes solaires et ne garder que celles présentes sur les bordures flottantes.***

Enfin, la CRMS invite le demandeur à introduire une demande de permis distincte pour le remplacement des châssis des vitrines qui sont également en infraction.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [athiebault@urban.brussels](mailto:athiebault@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advises@urban.brussels](mailto:urban_avis.advises@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels)